

## ANNEXE – TARIFS

*Ils sont fixés par délibération du Conseil Municipal.*

### Accueil de Loisirs primaire et maternel extrascolaire

Plusieurs tarifs sont proposés en adéquation avec les besoins des familles et les revenus du foyer.

Le tarif « journée » comprend une collation, le repas, le goûter, et les activités.

Le tarif « demi-journée sans repas », une collation ou le goûter, et les activités.

Le tarif « demi-journée avec repas », une collation ou le goûter, le repas, et les activités.

Le tarif « repas mercredi ».

#### 1/Tarifs applicables aux résidents de CORNEILLA ou de THEZA relevant du régime général <sup>(a)</sup>

<u>Quotients</u>	<u>Journée</u>	<u>½ journée sans repas</u>	<u>½ journée avec repas</u>
0 à 450	7,00 €	4,00 €	6,00 €
451 à 750	10,00 €	6,00 €	9,00 €
751 à 1000	13,00 €	7,50 €	11,50 €
1001 et plus	14,00 €	8,00 €	12,50 €

#### 2/ Tarifs applicables aux résidents de CORNEILLA ou à THEZA relevant du régime MSA et autres régimes <sup>(b)</sup>:

<u>Journée</u>	<u>½ Journée sans repas</u>	<u>½ Journée avec repas</u>
14,00 €	8,00 €	12,50 €

#### 3/Tarifs autres communes (allocataires tous régimes confondus même scolarisés à CORNEILLA :

<u>Journée</u>	<u>½ Journée sans repas</u>	<u>½ Journée avec repas</u>
16,00 €	9,00 €	13,00 €

- (a) tarifs également applicables pendant les **périodes des vacances intercommunales** aux résidents de CORNEILLA, THEZA et MONTECOT, relevant du régime général
- (b) tarifs également applicables pendant les **périodes des vacances intercommunales** aux résidents de CORNEILLA, THEZA et MONTECOT, relevant du régime MSA et autres régimes

## Accueil de Loisirs primaire et maternel périscolaire

1/Tarifs mensuels (sans le mercredi) applicables aux résidents de la commune :

<u>Quotients</u>	<u>1 enfant</u>	<u>2 enfants</u>	<u>3 enfants</u>
0 à 450	12,00 €	24,00 €	31,00 €
451 à 750	14,00 €	28,00 €	37,00 €
751 à 1000	16,00 €	32,00 €	43,00 €
1001 et plus*	17,00 €	34,00 €	46,00 €

**\*Pour les résidents qui relèvent de la MSA ou autres régimes les tarifs sont les mêmes que ceux appliqués au quotient 1001 et plus**

2/Tarifs des mercredis applicables aux résidents de la commune :

<u>Quotients</u>	<u>½ JOURNEE MERCREDI</u>	<u>½ JOURNEE MERCREDI</u>	<u>REPAS</u>
	<u>SANS REPAS</u>	<u>AVEC REPAS</u>	
0 à 450	4,00 €	6,00 €	4,20 €
451 à 750	6,00 €	9,00 €	
751 à 1000	7,50 €	11,50 €	
1001 et plus*	8,00 €	12,00 €	

**\*Pour les résidents qui relèvent de la MSA ou autres régimes les tarifs sont les mêmes que ceux appliqués au quotient 1001 et plus**

3/Tarifs scolarisés à CORNEILLA et résidents autres communes (allocataires tous régimes confondus) :

<u>Forfait mensuel</u> <u>sauf mercredi après midi</u>	<u>½ JOURNEE MERCREDI</u> <u>SANS REPAS</u>	<u>½ JOURNEE MERCREDI</u> <u>AVEC REPAS</u>	<u>REPAS</u>
18,00 €	8,00 €	12,00 €	4,20 €

## Séjours

Tarifs applicables aux résidents de la commune moins de 19 ans et également applicables pendant les périodes des vacances intercommunales aux résidents de THEZA et MONTECOT

<u>QUOTIENTS familiaux</u>	<u>PARTICIPATION DES FAMILLES</u> Calculé sur la base du coût réel du séjour
0 à 450	20 %
451 à 750	30 %
751 à 1000	40%
1001 et plus*	50 %
Extérieurs	100 %

**\*Pour les résidents qui relèvent de la MSA ou autres régimes les tarifs sont les mêmes que ceux appliqués au quotient 1001 et plus**